

Oeconomia Humana

Éphémère mais durable !

Volume 9, Numéro 6

Le bulletin de juillet-août vous propose deux comptes rendus. Celui de Florian Gravouil, porte sur le Forum « L'avenir de la culture au Québec » et traite de la mise en place de l'Agenda 21 de la Culture au Québec. Celui de Pierre Cousin, quant à lui, revient sur la conférence organisée par Amnistie Internationale « Marées noires dans le Delta du Niger - Que faire de la responsabilité des entreprises et des autorités ? ». Nous vous suggérons également de lire un article d'Imane Essrifi qui porte sur la finance socialement responsable et, enfin, nous vous recommandons l'article de Mathieu Larocque qui dresse le portrait de la certification forestière.

Venez visiter notre site :

www.crsdd.uqam.ca

Editorial, par **Audrey Meyer** Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement

C'est l'été ! Montréal danse à son rythme et s'anime d'une multitude d'événements culturels et sportifs. La musique, le rire, la bonne humeur emplissent la ville et les quatre coins de la province. Il est difficile de déterminer le nombre exact de festivals, mais ils seraient plus de 400 à inviter le Québec et ses touristes à la fête. Rien que le Festival de Jazz et les Francofolies ensemble, ce sont plus de mille concerts donnés gratuitement en lieu public. Sans vouloir les réduire à la seule saison de l'été puisqu'ils se conjuguent aussi aux autres saisons, ça gonfle le moral et rassure de voir qu'en 2011, nous sommes toujours capables de dépasser le virtuel et l'individuel pour partager nos émotions, notre esprit critique et surtout nos temps libres autour de manifestations collectives au grand air. Rien de tel qu'un bain de foule et de musique pour se sentir vibrer, se griser. D'ailleurs, selon certains, les festivals sont au Québec ce que sont les terrasses et la place publique du coin à l'Europe...

Cet engouement est incontestablement une force du Québec sur la scène touristique internationale et confirme le dynamisme de l'industrie du spectacle. Ainsi, le Regroupement des Événements Majeurs Internationaux (RÉMI) attend plus de cinq millions de spectateurs à l'ensemble de ses 22 événements (Festival de Jazz, Francofolies, Carnaval de Québec, Woodstock en Beauce, Festival Osheaga...). Ces événements généreraient, selon une récente étude, un total de 320,6 M\$ au PIB du pays, offriraient 6233 emplois et 93,4 M\$ de recettes fiscales et parafiscales.

Si l'industrie culturelle québécoise est vaillante, elle n'en reste pas moins plurielle et complexe. L'imbrication des activités de création, de diffusion, de production, d'exportation, leurs intégrations dans l'aménagement des villes et dans les politiques publiques ne sont pas des plus linéaires¹. Les impacts économiques du domaine des arts et de la culture, ses implications dans l'économie tendent à se préciser de manière chiffrée et mesurable, même si on lui connaît toujours et encore son lot de contradictions et de contestations. (Définition même de la culture, économie créative...)

Ce qui a motivé le choix de ce sujet d'éditorial est d'abord d'ordre environnemental. J'ai eu l'opportunité au cours des semaines passées de participer à un événement certes sportif, mais non moins rassembleur, qui a beaucoup manqué à Montréal durant l'année 2009 et pour lequel le gouvernement fédéral, le Québec, la ville et Tourisme Québec ont fait de nombreux efforts (15 M\$) pour se réconcilier... J'ai donc participé à cet événement non pas en tant que spectatrice, mais bien en tant que «bénévole» pour aider au ramassage et au tri des déchets confiés à un organisme tiers œuvrant à leur récupération maximale. Déjà médusée par la montagne incommensurable de déchets amassés par les bénévoles qui me précédaient, j'ai pénétré dans la salle de presse. J'ai été percutée par la violence de la scène. On aurait dit qu'une

catastrophe naturelle avait surpris les journalistes et les attachés de presse en pleine action, laissant épars et déchirés des centaines de communiqués et dossiers presse (reliés et sur papier glacé dans la plus pure tradition consommatrice), surmontés de bouteilles et canettes à peine entamées, etc. Cela semble très anecdotique, mais c'est symptomatique.

Loin d'attribuer ce laisser-aller environnemental à la seule teneur de l'activité elle-même (la Formule 1 n'est certes pas mon activité de prédilection, mais sa légitimité n'est plus à débattre puisqu'elle en a déjà fait l'objet publiquement), visualiser de manière réelle ce que peut représenter les tonnes de déchets que peut produire un événement fut un électrochoc qui m'a amené à me pencher davantage sur la question et à faire un état des lieux. Quelles sont les avancées en la matière ?

Force est de constater que de nombreux acteurs s'efforcent d'intégrer les principes du développement durable dans la conception et la réalisation d'événements, en amont comme en aval de la manifestation. Si les percées naissantes sont timides et éparses, elles sont néanmoins bien présentes. La teneur durable d'un événement passe, d'une part par la réduction de ses impacts environnementaux, d'autre part par la juste orientation et l'amélioration de ses aboutissements sociaux et économiques. Et cela en regard particulièrement du pouvoir qui réside en leur portée citoyenne, mobilisatrice et éducative. Le choix du site, l'intégration du personnel, les choix de communication responsable, la gestion des fournisseurs, des prestataires et des commanditaires, le choix des matériels, la gestion logistique et des modes de transports, l'amélioration de l'efficience énergétique, la prévention des risques, la prise en compte de la santé, l'intégration locale, la formation et la rétribution des travailleurs et des artistes, l'offre alimentaire, etc. font entre-autres partie des éléments à considérer dans le cadre d'un événement durable.

On peut noter que le caractère durable peut prendre différentes formes lors des événements. On remarque que certains intègrent l'environnement directement dans leur mission. C'est le cas par exemple des éco-festivals. D'autres vont mettre plus explicitement en avant la vocation solidaire et/ou sociale, en prônant par exemple un commerce différent dans le respect des populations locales (villages solidaires durant la tenue de l'événement), ou bien État d'urgence (contre l'exclusion sociale), Solidays (contre le sida). Enfin d'autres s'efforcent, tout en gardant leur vocation première, d'incorporer le développement durable dans leurs pratiques.

On trouve des cas inspirants un peu partout dans le monde. On peut ainsi citer le festival des Vieilles charmes (quatre jours de festivités musicales en Bretagne) qui, par une politique de réduction de déchets, a réussi à passer de 180 tonnes non valorisées (avant 2007) à 134 tonnes les années suivantes. Le festival LaSemo (Belgique) a, quant à lui, réussi à réduire considérablement ses impacts à grand renfort de gobelets réutilisables, allant jusqu'à proposer aux festivaliers un

bracelet permettant de mesurer en temps réel leur empreinte écologique. Plus près, on notera l'effort fait par le festival Juste pour Rire pour inciter à l'utilisation des transports en commun avec une campagne de médiatisation axés sur ceux-ci et son slogan «Métez-vous au Festival !». On ne parle pas forcément de faire pédaler les festivaliers pour alimenter le groupe électrogène, mais il y a de quoi s'inspirer !

Plus concrètement, l'engagement politique international qu'est l'Agenda 21 de la Culture, initié en 2004 à Barcelone, représente un cadre de référence dans la démarche d'intégration du développement durable dans la sphère culturelle. À ce titre, le bulletin de ce mois-ci, par l'intermédiaire du compte-rendu de Florian Gravouil, nous fait part de sa nécessaire déclinaison à un niveau plus local, celui du Québec.

Sur le plan normatif, deux avancées sont à faire valoir.

Du point de vue international, ISO se penche actuellement sur l'élaboration d'une norme certifiable : ISO 20121. Celle-ci fait suite à la création par la British Standards Institution (BSI) d'une norme nationale (BS 8901) notamment dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres 2012. Elle devrait donc voir le jour en 2012, puisqu'elle est au stade de l'enquête par la mise au vote (stade 40.20). Elle visera à promouvoir l'intégration du développement durable dans les critères de l'organisation d'évènements «en adoptant une approche par système de management appelant l'identification des enjeux clés du développement durable comme le choix du lieu, les procédures opérationnelles, la gestion de la chaîne logistique, l'approvisionnement, la communication, le transport, et bien d'autres aspects encore.»

Au Québec, la norme BNQ 9700-253 qui a été lancée en 2010 par l'initiative du «Réseau des femmes en environnement» comprend cinq niveaux de certification à travers lesquels un organisateur d'événement peut démontrer son engagement envers une gestion éco-responsable. Et, bonne nouvelle, ils sont désormais au nombre de dix à détenir cette certification.

D'autre part, il est intéressant de noter la naissance, en Europe particulièrement, de labels destinés à l'industrie du spectacle. C'est le cas de la toute nouvelle marque française Prestadd®. Élaborée par le Syndicat français des prestataires techniques du spectacle et de l'événement (Synapse), celle-ci a pour objet explicite d'offrir un avantage concurrentiel envers les donneurs d'ordre, organisateurs d'événement en particulier. Ce label propose ainsi aux entreprises de garantir à leurs clients le respect de certains critères de développement durable sur la base d'un questionnaire (avec justificatifs à l'appui) et, si elle dépasse le seuil de recevabilité, de pouvoir apposer ce label à leur marque.

Un autre label intéressant est Green'n'clean, celui-ci élaboré par YOUEPE (The European festival

association) (http://www.yourope.org/green_clean.aspx), est uniquement dédié aux festivals de musique. Il récompense chaque année par l'intermédiaire des Green'n'Clean Awards les festivals ayant rempli un certain nombre de critères environnementaux et publie sur Internet l'Environmental handbook.

Un autre outil pratique pour les organisateurs d'événements, accessible gratuitement par Internet, est l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements). Son but est d'évaluer l'impact en fonction de six thématiques (alimentation, sensibilisation, transports, hébergement, lieux, technique et décoration, communication) et, au final, il donne des conseils pour l'améliorer.

Voilà ce qui ponctue ce très rapide tour d'horizon, que cela ne vous empêche pas de profiter au mieux de cet été qui commence.

Bonne lecture à tous !

La Finance Socialement Responsable, loin de démêler l'écheveau¹

Par **Imane Essrifi**, Candidate au doctorat en Administration.

Depuis une trentaine d'années, les marchés s'imposent de plus en plus comme des régulateurs de l'activité sociale et économique. Les marchés financiers, défenseurs zélés de cette vision semblent être à l'épreuve de crises de plus en plus profondes, de plus en plus coûteuses qui ne font que corroborer leurs positions d'institutions sociales dominantes; certes sources de scandales et de mécontentements, mais étonnamment résilients.

La Finance Socialement Responsable (FSR), un mouvement qui applique le concept de Responsabilité Sociale des Entreprise (RSE) au secteur financier, s'est distinguée donc par la promotion de questions sociales, environnementales ou de gouvernance, qui ne sont pas, généralement, considérées comme déterminantes dans les calculs économiques classiques.

La FSR englobe des activités de placement, et d'investissement. L'activité de placement revient à placer son argent dans un produit financier sur le marché secondaire, alors que l'investissement correspond à une allocation de capital à long terme à une entreprise ou un projet. Généralement, on réfère à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour désigner aussi bien les activités de placement que d'investissement. Gendron et Bourque (2003) suggèrent d'utiliser l'appellation FSR pour une désignation plus juste et englobante, ce que nous ferons dans le cadre de cet article.

LA FSR a connu une montée remarquable comparativement à l'investissement dit classique (mainstream). Aux États-Unis, l'actif sous gestion est passé de 639 billions en 1995 à 2.71 trillions en 2007 soit une augmentation de 324%; en 2010, il était de 3.069 trillions (Social Investment Forum, 2011)

La pénétration massive des pratiques FSR au sein de la finance mainstream étonne même les professionnels du secteur; l'Institut des Comptables Agrées du Québec a déclaré récemment :

“On croyait au départ que les investisseurs éthiques ou socialement responsables étaient les seuls à s'intéresser aux facteurs ESG, mais il apparaît que ces questions préoccupent maintenant de plus en plus les grands investisseurs institutionnels au Canada et ailleurs dans le monde”. Rapport ICCA. 2010

Les facteurs ESG font référence à l'ensemble des critères de performance extra-financière; à savoir la performance environnementale, sociale et de gouvernance dans les politiques et décisions de placement. Ces facteurs ont émergé suite à un proces-

sus de délibération, initié par l'ONU, qui a rassemblé 70 experts et groupes multipartites appartenant au secteur financier. Cette initiative a donné naissance en 2005, aux Principes de l'Investissement Responsable (PRI), ratifiés par 850 investisseurs institutionnels qui représentent 25\$US trillion d'actif sous-gestion (PRI, Avril 2011). L'application du PRI invite à l'utilisation des facteurs ESG dans les décisions de placements afin « d'aligner les objectifs des détenteurs de capitaux avec les objectifs partagés par toute la société » (traduction libre). Toutefois ces principes généraux, sont interprétés différemment par les différents acteurs du secteur financier, ce qui se traduit par l'hétérogénéité des pratiques observées (Sandberg et al, 2009).

Au Canada, l'Association d'Investissement Responsable (AIR) rend compte de cette hétérogénéité et repère les tendances FSR à l'échelle du pays. Dans la sixième édition de son rapport publié en 2011, l'organisme note une offre de plus en plus diversifiée, qui se prête donc, de moins en moins à la classification dans les catégories proposées dans les éditions précédentes. En réponse à l'hétérogénéité de cette offre, l'AIR distingue désormais principalement deux familles de produits : les Stratégies FSR de Base (FSRB), les Stratégies FSR Élargies (FSRE).

Stratégies FSR de base (FSRB): cette catégorie est constituée de trois sous-catégories: la finance sociale, la finance solidaire et le tamisage. Les deux premières catégories réfèrent à toutes pratiques hétérogènes qui ciblent l'intégration de groupes exclus, et donc sont à vocation principalement sociale. Tandis que le tamisage consiste à baser la décision d'investissement sur un ensemble de valeurs pré-déterminées par les investisseurs. Elles sont de natures sociales, environnementales ou les deux à la fois et opèrent sous forme de filtres négatifs, quand les investisseurs décident d'exclure des titres, tel le cas des fonds éthiques qui excluent les industries de tabac et de jeux, ou des filtres positifs, qui consistent à sélectionner des entreprises pour leurs impacts positifs sur leurs parties prenantes. Au Canada le total d'actifs investi dans le FSRB était de 54,17 billions de dollars en 2008.

Stratégies FSR Élargies (FSRE): cette catégorie est composée de deux sous-catégories : l'intégration des facteurs ESG et l'activisme actionnarial. La première catégorie consiste en l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, dits facteurs ESG, dans l'analyse fondamentale. L'analyse fondamentale, quant à elle, est l'évaluation qualitative et quantitative d'une entreprise, réalisée dans le but de prendre une décision d'investissement. Le modèle d'activisme actionnarial consiste à acquérir des parts dans une corporation dans le but d'améliorer son comportement envers ses parties prenantes et envers l'environnement. La Caisse de Dépôt et de Placement du Québec et Bâtirente sont deux exemples de Caisses de retraite qui adoptent à la fois des facteurs ESG et le modèle d'activisme actionnarial.

Alors, que doit inclure un fonds socialement responsable? Quel produit d'investissement le consommateur, sensibilisé aux causes environnementales et sociales, doit-il privilégier dans sa décision de faire fructifier son épargne de retraite sans que son argent serve à financer des projets dégradants pour l'environnement et les humains? Les banques canadiennes répondent à ces questions et bien d'autres, il suffit, évidemment, d'investir dans leurs fonds éthiques, ou plus généralement, socialement responsables. Mais le sont-ils vraiment ?

Pour construire un fonds socialement responsable, il faudrait d'abord reconnaître les entreprises socialement responsables ou au moins pouvoir les classer les unes par rapport aux autres, comme dans le cas de tamisage positif, afin de ne retenir que les meilleures. Des questions méritent toutefois d'être posées : a) comment font les gestionnaires de fonds pour attribuer un score à un titre, alors que trente années de recherche dans le milieu académique ne sont pas arrivées à bout de toutes les représentations possibles de la RSE (Gond et Crane, 2008), b) comment se retrouvent-ils parmi tous les indicateurs, les notations, et la multitude de la documentation produite par les entreprises elles-mêmes ou par les consultants? Et surtout c) quelles pratiques, arguments, structures adoptent-ils pour légitimer leur prise de décision?

La prolifération de l'offre FSR suggèrerait, de prime abord, d'investiguer des arguments d'efficience (Gond, 2006). Est-il payant pour les institutions financières d'offrir ces produits? Cette question est encastree dans une logique économique qui suppose que les clients des institutions financières ainsi que les institutions financières elles-mêmes soient motivés uniquement par l'augmentation de leur utilité et que cette quête soit une justification suffisante de la prolifération des produits FSR. Dans ce cas précis leur utilité est maximisée s'ils encaissent un rendement sur leurs avoirs investis dans des fonds FSR, plus élevé que la moyenne. La moyenne étant généralement déterminée selon des indices de référence adaptés selon la classe d'actif (actions, obligations...) et le style de gestionnaire (valeur, croissance...) (Weber, Mansfeld et Schirrmann, 2010). Les recherches qui ont investigué cette avenue ne sont pas arrivées à déterminer une causalité entre la performance financière et la performance sociale. Même quand une relation est détectée comme dans le cas de méta-analyses (Allouche et Laroche, 2005; Orlitzky, Schmidt et Rynes, 2003), les résultats ne nous informent pas sur les mécanismes qui ont abouti à cette relation.

Notons, cependant que le nombre de signataires du PRI a augmenté depuis la dernière crise mondiale (2008-2009). Une thèse de doctorat récemment publiée suggère (Arjelies, 2010) que la crise mondiale a donné un nouveau souffle à la FSR qui devenait de plus en plus mainstream, donc de plus en plus détachée des principes de justice et de solidarité qui lui servait de cadre à ses débuts.

À notre avis, il reste beaucoup à faire pour expliquer la diffusion des pratiques FSR, car cette compréhension peut mener, éventuellement à une meilleure structuration de ce secteur qui se confond de plus en plus à la finance classique.

N.B : Plusieurs éléments de cet article ont été inspirés d'un texte déposé en tant que demande de subvention.

Bibliographie :

- Arjaliès, D. 2010. « A social movement perspective on finance: How socially responsible investment mattered ». *Journal of Business Ethics*. pages 1-22
- Allouche J. et Laroche P. 2005. « Responsabilité sociale et performance financière des entreprises », actes du colloque RSE du GREFIGE-CEREMO, 38 pages.
- Corinne Gendron et Gilles L. Bourque. 2003. « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique », *L'Économie politique* 18 (2) : 50-61
- Gond, J.-P. et Acquier, A. 2006. Les enjeux théoriques de la marchandisation de la responsabilité sociale de l'entreprise, *Gestion*, 31 (2) : 83-91.
- Margolis, J. D., et Walsh, J. P. 2003. « Misery Loves Companies: Rethinking Social Initiatives by Business ». *Administrative Science Quarterly*. 48(2): 268-305.
- Orlitzky, M., Schmidt, F. L., et Rynes, S. L. 2003. « Corporate Social and Financial Performance: A Meta-analysis ». *Organization Studies*. 24: 403-441. Sandberg, J. Juravle, C., Hedesström et T. M. Hamilton, I. 2009. « The Heterogeneity of Socially Responsible Investment » *Journal of business ethics*. 87 (4) : 519-533
- UNEP-FI et Mercer. 2007. Demystifying Responsible Investment Performance – A Review of Key Academic and Broker Research on ESG Factors. UNEP. New York. 78 pages.
- Weber, O., Mansfeld, M. et Schirrmann, E. 2011. « The Financial Performance of RI Funds After 2000 . In Responsible investment in times of turmoil. *Issues in Business Ethics*, 31 : 75- 91.

Galerie virtuelle

Nid urbain, le paradoxe des villes



Crédit-photo : Johanna-Maud Egoroff

Certifications forestières : un état des lieux

Par **Mathieu Larocque**, sous le mandat et la supervision de Marie-France Turcotte, titulaire adjointe de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

En 2004, la Chaire Économie et humanisme, devenue Chaire de responsabilité sociale et développement durable, publiait un Cahier de recherche sur les régulations et pratiques de la société civile. La problématique soulevée par l'équipe de recherche visait alors à analyser et à comprendre le potentiel de ces initiatives de régulation que sont les normes et certifications sociales et environnementales tout en cherchant à comprendre quel rôle la société civile et les nouveaux mouvements sociaux économiques y jouent et quelle est leur importance. Dans l'industrie forestière, on y identifiait alors une quinzaine de normes nationales et deux normes internationales. Au total, 150 millions d'hectares de forêts, principalement en Amérique du Nord et en Europe, étaient régis par une norme.

Six ans plus tard, une mise à jour sur le sujet permet d'apprécier le chemin parcouru et de tirer certaines conclusions sur l'évolution des certifications en vigueur. S'il y avait en 2010 plus de 360 millions d'hectares de forêts certifiées, soit 9 % du couvert forestier mondial, la certification est maintenant l'affaire de deux acteurs internationaux.

Bref historique de la certification

L'émergence des normes à caractère social et environnemental a été décrite par plusieurs auteurs comme une réaction aux vagues de déréglementations des années 1980. Ce « nouveau cadre normatif, qualifié parfois de soft law ou d'autorégulation est constitué de nombreux codes de conduites, de certifications et labels le plus souvent d'origine privée et toujours d'adoption volontaire » (Gendron et al, 2004). Dans le cas de la foresterie, l'idée de la « certification du bois » remonte à la fin des années 1980, après que des groupes de pression environnementalistes (ONGE) comme les Amis de la terre, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Greenpeace aient exercé des pressions auprès des États pour qu'ils légifèrent et s'entendent sur de nouvelles pratiques commerciales des produits provenant de bois tropicaux (FSC, 2010; Cashore et al, 2007b). Inscrite à l'agenda de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED - Sommet de la Terre de Rio de 1992), la communauté internationale n'a cependant pu s'entendre sur le contenu de ce qui devait être la Convention mondiale sur la forêt, une entente cadre internationale devant prévenir la déforestation et l'abatage illégal de bois tropicaux (FSC, 2010).

Initiatives nationales et internationales

Les échecs des tentatives de mise en place de politiques globales de gestion de la foresterie découlent, comme l'explique Cashore (2007b), du droit de chaque pays à décider comment il entendait gérer l'exploitation de ses ressources naturelles et donc de sa souveraineté nationale. Selon lui, la première avenue développée fait abstraction de cette souveraineté nationale en s'attardant sur les processus plutôt que sur l'implantation d'une politique de foresterie durable. Avec le concours d'experts, de professionnels de l'industrie et d'agences internationales telles l'ONU, on a travaillé à développer des critères et indicateurs et à la promotion de programmes nationaux qui, ultimement, aboutiraient à une meilleure gestion des ressources. La deuxième avenue empruntée a contourné la problématique de la souveraineté nationale en rejetant le principe des négociations inter gouvernementales en se tournant vers le marché. L'objectif était de freiner la déforestation en développant des standards et principes prescriptifs.

Émergence du Forest Stewardship Council

Ainsi, en 1993, le WWF, de concert avec d'autres ONG et quelques entreprises de plus de 25 pays ont-ils mis sur pied le Forest Stewardship Council (FSC, 2010). Si l'objectif était d'abord de protéger les bois tropicaux, le mandat du groupe s'est élargi de façon à inclure les bois de tous les types de forêts (tropicale, tempérée et boréale). (FSC; Cashore 2004; Bass, 2001; Auld, 2008). Dès le départ, la certification forestière se veut un instrument commercial visant à promouvoir un aménagement forestier durable basé sur : 1) l'établissement de normes et de critères communs ; 2) le respect des communautés et des peuples autochtones ; 3) le maintien de la biodiversité ; 4) une vérification indépendante des pratiques d'aménagement forestier ; 5) l'identification des produits certifiés ; et 6) la promotion des pratiques durables de l'aménagement des forêts. (FSC, 2010; Cashore, 2004). Ces objectifs se traduisent par 10 principes et 56 critères (FSC, 2010) qui sont revus sur une base périodique et soumis à l'adoption par l'assemblée générale. Afin de respecter ces principes et de maintenir l'équilibre entre les pays du Nord et les pays du Sud, FSC est organisé en trois chambres (environnement, social et économique), représentées à parts égales entre le Nord et le Sud. À ces trois chambres, s'ajoute une quatrième pour les peuples autochtones. À cause de la nature même de l'organisation, ni les gouvernements ni les agences gouvernementales ne peuvent être membres ou soumettre leur candidature. Le rôle principal du FSC est d'accréditer, ou approuver, les organisations qui souhaitent certifier des producteurs selon les principes et critères de l'organisation. Cela signifie que FSC est d'abord un organisme certificateur de certificateurs (FAO, 1997).

Émergence de certifications nationales

Les acteurs de l'industrie, jusque là observateurs, ont contesté les principes et critères mis de l'avant par FSC et mis sur pieds leurs propres normes : la Sustainable Forestry Initiative (SFI), aux États-Unis, la Canadian Sustainable Forestry Certification Coalition (CSA), au Canada et le Pan European Forest Certification (PEFC), en Europe. Parallèlement, une dizaine d'autres organismes de certification de moindre envergure, initiés aussi par les industriels, voient le jour un peu partout dans le monde (Bass, 2001; FAO; Auld, 2008).

Chacune de ces initiatives reprochent, à divers degrés, la rigidité des critères de FSC (Fernholz, 2010). En Europe, on critique l'absence de considérations pour les petits producteurs, les prétentions monopolistiques de FSC et l'absence de considération pour les pratiques traditionnelles de la foresterie (Hansen, 1998), alors qu'en Amérique du Sud et dans les pays en développement, on considère que les coûts de certification sont prohibitifs pour leurs moyens limités (Thorber, 2000).

La multiplication des normes n'aide cependant pas la mise en marché des produits autant à l'échelle nationale qu'internationale. Aussi, PEFC, SFI, CSA ainsi que les autres normes en émergence travaillent-ils à une reconnaissance mutuelle de certification (sites Internet de PEFC, SFI, CSA). En 2004, PEFC reconnaît les schémas de certification de l'Australie et du Chili, premiers pays non-européens à voir leurs critères reconnus. Au cours de la même année, SFI aux États unis de même que CSA au Canada deviennent les représentants de PEFC en Amérique du Nord. Le PEFC, tout en conservant le même acronym, change dès lors de dénomination et devient le « Programme for the Endorsement of Forest Certification » et travaille à s'imposer comme organisme de certification à l'échelle internationale (PEFC, 2009).

Contrairement à FSC, PEFC se présente comme un organisme parapluie d'organismes de certifications nationaux (PEFC, 2009). Cette approche bottom-up vise à refléter les besoins locaux à l'intérieur d'une organisation de promotion et de mise en marché internationale (Fernholz, 2010). Sur le plan technique, les caractéristiques demeurent très similaires entre les deux normes (Fernholz, 2010) et c'est davantage la gouvernance et la relation avec les différentes parties prenantes qui distinguent FSC et PEFC. Aussi, PEFC s'est-il engagé, à la fin de l'année 2009, à développer une approche multipartite en invitant des parties prenantes externes à se présenter sur les conseils d'administration de PEFC et de ses constituantes nationales sans toutefois leur garantir des sièges permanents de représentation au conseil d'administration (PEFC, 2009; Fernholz, 2010). L'évolution de la certification par système

L'offre de bois certifié se divise en deux phases dis-

tinctes séparées par l'intégration, en 2005, de plusieurs certifications nationales sous le parapluie de PEFC. De six pays européens en 2000, PEFC, reconnaît aujourd'hui 28 programmes nationaux dont les certifications américaines SFI (2005) et ATFS (2008), la certification canadienne CSA (2005) ainsi que la presque totalité des certifications indépendantes qui se sont développées entre 1993 et 2000, tel que CERFLOR, le Swiss Q-Label, CERTFOR, MTCC, FFCS, l'Australian Forestry Standard, de même que ISO 14001 et ISO 14061 (PEFC, 2009; Fernholz, 2010). De son côté, FSC a reconnu, au cours de la même période, 18 organisations nationales et 36 schémas de critères nationaux conformément à leurs principes². Des autres initiatives indépendantes, le Lembaga Ekolabel Indonesia (LEI) d'Indonésie est le seul à avoir satisfait aux critères FSC et à s'y être intégré (FSC, 2009).

Conclusion

Si le mimétisme a permis l'émergence de normes aux critères similaires, les deux demeurent indépendantes et aspirent à s'imposer comme certification de référence à l'échelle internationale. En fait, la rationalisation autour de deux normes s'explique en grande partie par l'importance de la mise en marché des produits forestiers certifiés. Autant pour FSC que pour PEFC, leur survie dépend essentiellement de la volonté des producteurs à acheter leur certificat en échange d'une valeur ajoutée (prime de certification) que d'une protection de leur réputation. Pour ce faire, les deux normes doivent positionner leur image de marque sur le marché et faire la démonstration aux producteurs de leurs avantages comparatifs. Pour les détaillants, la rationalisation des normes permet d'assurer une meilleure compréhension des bénéfices de chaque produit et une plus grande cohérence auprès des consommateurs. Ceci étant dit, peu importe le nombre de normes, celles-ci demeurent concentrées dans les pays du Nord. Alors que l'objectif initial était de prévenir l'exploitation illégale de bois tropicaux, les normes du Nord pourraient même représenter un obstacle au commerce légitime de petits producteurs de bois des pays du Sud parce que ceux-ci ne pourront se payer les certifications du Nord. Ce faisant, le commerce resterait concentré entre les mains d'une poignée de grands producteurs... essentiellement du Nord.

1Gendron, C. et Turcotte, M.-F. (dir.). (2004). Recueil de textes CÉH/RT-23-2004 Régulations et pratiques de la société civile, Chaire Économie et Humanisme, UQAM. Page 3

2Données en date de novembre 2010, disponible sur <http://fsccanada.org/factsandfigures4.htm#FSCCanICstats>. Consulté le 20 mars 2011.

Sous la direction de Marie-France Turcotte, ces résultats ont été colligés par Mathieu Larocque dans le cadre d'une étude exploratoire et ont servi de bases à des études et communications, notamment au Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) en juin dernier.

Références :

- Auld, G., L. H. Gulbrandsen, et al. (2008). « Certification schemes and the impacts on forests and forestry. » *Annual Review of Environment and Resources*. 33: 187.
- Bass, S. and B. Jeffery (2004). « Sustainable Forest Management Certification ». Dans *Encyclopedia of Forest Sciences*. Oxford, Elsevier: 1350.
- Cashore, B., Bernstein S. (2004). « Non-State Global Governance: Is Forest Certification a Legitimate Alternative to a Global Forest Convention? », in John Kirton and Michael Trebilcock (eds.) *Hard Choices, Soft Law: Combining Trade, Environment, and Social Cohesion in Global Governance*, Ashgate Press.
- Cashore, B., G. Auld, et al. (2007b). « The Future of Non-State Authority on Canadian Staples Industries: Assessing the Emergence of Forest Certification ». *Policy and Society* 26(1): 71.
- FAO, (1997-2010). « Les marchés des produits forestiers certifiés ». In *Bulletin annuel du bois.*, Organisation des Nations Unies.
- Fernholz, K. (2010). « Forest certification : A status report ». Dovetail partners inc. Minneapolis. Disponible en ligne : www.dovetailinc.org.
- Forest Stewardship Concil (FSC), (2001 à 2010). Rapports annuels, Forest Stewardship Concil, Bonn, En ligne : <http://www.fsc.org/426.html>
- Gendron, C. et Turcotte, M.-F. (dir.). (2004). Recueil de textes CÉH/RT-23-2004 Régulations et pratiques de la société civile, Chaire Économie et Humanisme, UQAM.
- Hansen, E. (1998). *Understanding Forest Certification*. Fact Sheet FS 329, Oregon State University Extension Service, Corvallis.
- Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC). (2005 à 2009) Rapports annuels. Luxembourg, PEFC Concil En ligne: <http://www.pefc.org/resources/organizational-documents/annual-reviews>
- Schepers, D. H. (2009) « Challenges to Legitimacy at the Forest Stewardship Council ». *Journal of Business Ethics*. 92:279-290
- Sustainable Forestry Initiative (SFI). (2001 à 2009) Rapports annuels. Washington, SFI Concil En ligne: http://www.sfiprogram.org/forest_certification_resources.php
- Thomber, K., et al. (2000). « L'accès difficile aux avantages de la certification. Discussions des incidences sur l'équité ». Finlande. European Forest Institute. 52 pages.

Le site du mois

Nous avons choisi de vous faire découvrir le site Internet de « l'agence de valorisation urbaine » : Convercité. Cette agence offre des services d'information stratégique et des services-conseils destinés à améliorer l'insertion des projets communautaires, institutionnels, publics ou d'affaires en milieu urbain. Les maîtres mots de l'agence sont « Converser – Converger – Convertir ». Nous vous invitons à explorer ce site parce qu'il diffuse à travers son blogue des billets pertinents en matière d'aménagement urbain durable et qu'il offre un accès à une « bibliothèque d'information » où vous trouverez des cartes thématiques, des enquêtes et des rapports.



Bonheurs et malheurs sur les rives du fleuve Niger

Par **Pierre Cousin**, Stagiaire à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Le 16 juin 2011 s'est tenue à l'UQAM une conférence organisée par Amnistie Internationale, la section canadienne francophone de l'ONG internationale de défense des droits humains qui vient de fêter les 50 années de son existence. Cette conférence intitulée « Marées noires dans le Delta du Niger - Que faire de la responsabilité des entreprises et des autorités ? » s'inscrit bien dans le cadre d'une grande campagne pour la dignité humaine¹. Amnistie internationale avait invité pour l'occasion Salifou Assane Seyni de l'association École Instrument de Paix (EIP) Niger 2 et Sylvie Trudel, une écologiste québécoise travaillant pour l'association Union des Grands Lacs. Tous deux ont échangé avec l'assistance sur des problématiques majeures de développement durable avec en toile de fond le fleuve Niger comme cadre commun d'expression des catastrophes que vivent certains peuples de l'ouest africain.

« Le pétrole est une malédiction pour le Delta du Niger ». Cette phrase de conclusion de l'intervention de Salifou Assane Seyni résume à elle seule la substance de sa contribution à cette conférence. Cette conférence fut l'occasion d'expliquer les relations entre les peuples du Delta du Niger et les grandes entreprises pétrolières qui y opèrent. Monsieur Seyni prit donc la parole en premier pour dresser un tableau de la situation. Pour cela, il commença par décrire les liens qui unissent le fleuve Niger et les peuples qui vivent près de ses rives, avant de tenir un discours très engagé contre l'exploitation pétrolière dans cette région et le manque de prise de responsabilités, à la fois des gouvernements et des entreprises.

Le « Djoliba » (nom du fleuve Niger en langue bambara) est le principal fleuve de l'ouest africain. Il rassemble sur ses rives une grande partie de la population de cette région menacée par la désertification. La pression anthropique y est élevée. Le fleuve est la principale source de vie de cette partie du continent africain ; il est notamment le seul cours d'eau permanent de la République du Niger. L'histoire des peuples du Delta du Niger face aux grandes entreprises pétrolières est donc l'histoire d'une population fortement ancrée à une « grande rivière », dont l'eau, utilisée quotidiennement pour de multiples raisons, est la condition sine qua non de la vie. On aurait pu s'attendre à ce que la découverte, relativement récente, d'importants gisements pétrolier dans le Delta du Niger soit une véritable bénédiction apportant prospérité, développement économique et bien-être à la région. La situation décrite par Salifou Assane Seyni est tout autre.

Le Nigeria, par exemple, est le nouvel Eldorado du pétrole, le 4ème producteur de l'OPEP, le deuxième en Afrique et le premier de l'ouest africain. Souvent syno-

nyme de richesse cette ressource, est selon Monsieur Seyni, au contraire, à l'origine d'une misère chaque jour plus importante. Pour lui, on assiste actuellement à un véritable pillage du sous-sol du Delta du Niger au sein d'une relation totalement déséquilibrée. Les entreprises et les politiciens s'assurent d'importants bénéfices, créant en retour de nombreuses et graves externalités négatives, tout en laissant de côté les populations du Delta du Niger. Ni centre de santé, ni école, ni aucune infrastructure n'ont été créés dans les villages des rives du fleuve, depuis l'arrivée des grandes entreprises pétrolières. Au niveau de l'emploi, la situation n'est pas meilleure car très peu de locaux travaillent pour ces entreprises. Quand bien même certains obtiennent un poste, il s'agit toujours de travaux manuels sans aucune responsabilité réelle.

Bien sûr, l'exploitation des sous-sols a de nombreuses conséquences environnementales négatives. Les exemples de dégradations sont nombreux. En premier lieu Salifou Assane Seyni évoque les déversements dans le fleuve Niger de grandes quantités de produits chimiques utilisés pour le traitement du pétrole. Il est évident que les conséquences pour les populations qui utilisent l'eau à des fins alimentaires sont terribles. La consommation de cette eau polluée entraîne entre autres des maladies intestinales et cardiaques. Les flammes permanentes des puits de pétrole laissent échapper d'épaisses fumées nocives qui retombent sur les villages et provoquent à leur tour des troubles respiratoires importants. Les villageois malades ne peuvent même pas compter sur les infrastructures minimales qui pourraient soulager la dégradation de leur état de santé. Monsieur Seyni relate que des villages entiers sont obligés de fuir pendant plusieurs jours lorsque les usines réalisent le curage, opération qui consiste à nettoyer les cuves et qui a l'inconvénient de rendre l'air irrespirable aux alentours. Quant à l'impact écologique, il n'est bien entendu pas plus glorieux. Le pétrole a souillé les plages et tué la mangrove.

L'autre aspect de la situation réside dans les relations entre les gouvernements des États du Delta du Niger et les entreprises pétrolières. Ces dernières ont tout simplement acheté les sols (et donc les sous-sols) riches en pétrole. Elles en sont propriétaires. Les gouvernements n'ont plus aucun droit sur ces terrains. Aucune contrepartie n'est prévue et les groupes pétroliers ne sont en aucun cas tenus de développer les infrastructures, de venir en aide aux populations, de leur fournir du travail ou de limiter les dégâts environnementaux. Au contraire, Monsieur Seyni explique que ces groupes sont plus enclins à dépenser de l'argent pour corrompre les gouvernements et s'assurer du soutien politique et militaire des politiciens locaux. Pour lui, la démocratie instaurée dans la plupart des États concernés n'a fait que légitimer, aux yeux des élus, les pratiques les plus injustes. Toujours selon Salifou Assane Seyni, puisque le peuple les a choisis, les membres des gouvernements considèrent

avoir le droit de faire exactement tout ce qu'ils veulent.

Le constat dresser par Salifou Assane Seyni est donc accablant. Les peuples du Delta du Niger ont été privés de leurs ressources. Les entreprises pétrolières occidentales, indiennes ou chinoises pillent le sous-sol ouest africain dans une relation gagnant-perdant où les seules contreparties que reçoivent les peuples locaux sont les dégâts environnementaux et la mainmise sur le pouvoir politique de leurs pays. Comble du mépris, il soutient que les entreprises pétrolières abreuvent les villages d'alcool frelaté, noyant ainsi nombre de révoltes à la source. Certains villageois décident quand même de réagir, explique monsieur Seyni. Ils s'attaquent par exemple aux pipelines pour récupérer une partie du pétrole mais l'ébriété combinée à la dangerosité du liquide se révèle quelquefois dramatique lorsqu'une cigarette est malencontreusement jetée. Parfois même ils mettent le feu aux raffineries mais là encore, les villageois deviennent les victimes lorsqu'ils sont rattrapés par les incendies qu'ils ont eux-mêmes allumés.

Face à la gravité de la situation, les organisations non gouvernementales, comme Amnistie Internationale, tentent d'intervenir. Elles parviennent parfois, en attaquant les groupes pétroliers en justice, à obtenir le versement d'indemnités destinées à construire des infrastructures. Là encore monsieur Seyni, relate avec amertume que cet argent destiné à venir en aide aux populations atterrit dans la plupart des cas directement dans la poche des politiciens.

Salifou Assane Seyni insiste enfin, avant de laisser la parole à la deuxième conférencière, sur l'importance de l'éducation. Pour lui l'évolution ne pourra se faire sans une prise de conscience plus profonde de la part des populations. Le taux d'analphabétisation extrêmement élevé chez les populations du Delta du Niger est propice à l'absence de revendication réelle, à l'immobilité gouvernementale et à la dégradation permanente de la situation. D'où la nécessité de la mobilisation des organisations comme Amnistie Internationale pour faire connaître à l'opinion publique la situation que vivent ces populations. Elle tente par ailleurs de faire pression pour faire changer la situation à travers une pétition en ligne à l'attention du président de la République fédérale du Nigeria .

Le rendez-vous organisé par Amnistie Internationale dans les locaux de l'UQAM prit une note plus optimiste avec la deuxième intervention, et la projection du documentaire intitulé : « Gatan Gatan, le conte d'un projet de Sylvie Trudel». Cette conférence fut, pour elle, l'occasion de présenter un projet-pilote de protection et d'éducation environnementale à long terme nommé « D'un fleuve à l'autre » qui vise principalement à répondre à un problème écologique lié aux ressources du Niger.

En 1989 une plante envahissante, la jacinthe d'eau a été introduite au Niger pour des raisons purement esthétique. Le problème est que la jacinthe d'eau est la

plante qui se reproduit le plus vite au monde. La prolifération de cette plante envahissante provoque de nombreux dégâts écologiques. Le projet dénommé « D'un fleuve à l'autre » est né en 1999 ; il s'est développé, à l'origine dans un village du Niger nommé Kandadjé. Pour les habitants de ce village la jacinthe d'eau était une véritable malédiction.

La prolifération de cette plante mettait en péril l'ensemble de l'écosystème. Les ressources halieutiques du fleuve ne cessaient de diminuer et l'alimentation en eau des rizières était de plus en plus difficile. De plus la jacinthe d'eau étant propice à la prolifération des insectes, cette plante apportait également son lot de maladies. Il y avait donc un besoin urgent de lutter contre cette plante. Mais là où la démarche de Sylvie Trudel se révéla particulièrement intelligente, c'est qu'elle ne se contenta pas de mettre en place des moyens pour réduire la quantité de jacinthe d'eau présente dans les eaux du Niger.

En effet dans le cadre du projet « d'un fleuve à l'autre », elle mit en place une multitude de moyens pour transformer cette malédiction en bénédiction pour le village. C'est là le principal atout du projet, la jacinthe d'eau peut être une ressource formidable dont les utilisations possibles sont nombreuses et susceptibles d'améliorer considérablement la vie quotidienne des villageois. Tout d'abord les québécois montrèrent comment transformer la jacinthe en engrais naturel. Pour le village dont l'alimentation est essentiellement fournie par leur propre agriculture cette nouvelle utilisation fut extrêmement profitable. Elle permit de multiplier la production agricole par quatre ! Les problèmes alimentaires des habitants diminuèrent donc considérablement. Par la suite de nouvelles façons d'utiliser la jacinthe furent découvertes. Les villageois utilisèrent ses graines comme combustibles, s'en servirent pour filtrer une partie de l'eau et la rendre meilleure à la consommation ou encore réalisèrent des produits artisanaux, comme le papier, à partir de la plante envahissante.

Grâce à ces nouvelles utilisations de la jacinthe d'eau la vie quotidienne des villageois fut nettement améliorée. A un problème écologique, Sylvie Trudel est parvenue à apporter des réponses écologiques, bien sûr mais aussi économiques et sociales. En effet la vente des produits issus de la jacinthe d'eau permit aux villageois de dégager des produits financiers suffisants pour améliorer par exemple le système éducatif du village. Le projet d'un fleuve à l'autre permit également à la création de groupements de femmes. Ces femmes achètent par exemple aux hommes du village les produits de la pêche, devenue plus abondante avec la réduction de la population de jacinthe d'eau dans le fleuve. Elles les revendent ensuite au marché, générant ainsi des profits qui peuvent à leur tour être employés pour développer le village. Sylvie Trudel est donc parvenue à renforcer la place des femmes et des enfants dans un village où leur parole n'avait que peu de place.

Ce projet-pilote fut donc une réussite écologique, économique et sociale. Sylvie Trudel et les membres du projet « D'un fleuve à l'autre » sont parvenus à améliorer le quotidien de l'ensemble des habitants de Kandadjji. En 2001, cette initiative fut renouvelée dans deux autres villages avec à chaque fois les mêmes satisfactions et depuis, d'autres villes et villages ont rejoint l'aventure. Sylvie Trudel espère pouvoir continuer à renouveler l'expérience aussi souvent que nécessaire.

On peut retenir de cette conférence qu'elle fut l'occasion de mettre en lumière les liens intrinsèques entre les droits humains, partie intégrante du pilier social ou sociétal du développement durable et les problématiques écologiques constitutives du pilier environnemental. La défense et la promotion des droits humains passent donc aussi par la protection de l'environnement et les dégradations environnementales dont se rendent coupables les entreprises pétrolières constituent une violation des droits économiques sociaux et culturels des peuples du Delta du Niger. Cette situation appelle une solution globale pour mettre fin à la malédiction des ressources. Sylvie Trudel montre la voie pour transformer ce qui de prime abord constitue une catastrophe écologique en une bénédiction participant au bien-être des habitants des rives du Niger. Gageons que l'action d'Amnistie internationale et d'autres ONG ainsi que la mobilisation des communautés locales du Delta du Niger produisent les résultats escomptés en faveur d'un véritable développement durable.

1Sur la Campagne Dignité d'Amnesty International : <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/ACT35/003/2007/fr/e634bd8d-d3aa-11dd-a329-2f46302a8cc6/act350032007fr.pdf> consulté le 23/06/2011

2Pour plus d'information sur EIP –Niger consultez le lien suivant : http://equatorinitiative.org/index.php?option=com_content&view=article&id=473&Itemid=531&idx=31

Conseils de lecture

Happaerts. S. 2011. « Sustainable development in Quebec and Flanders A comparative policy analysis », Les cahiers de la CRSDD • Collection recherche No 03-2011, 162 p.

Caron, M.A., 2011, « Sociologie de la norme ISO 26000 : engagement et action au pluriel », in Capron, M., Quairel F. et Turcotte M.F., ISO 26000 : Une Norme ‘hors norme’? Paris, Economica, p. 181-193..

Caron, M.A., Lapointe, A., Gendron, C., 2011, « Prolegomena to Sustainability Reporting: Preventing Premature Closure of Debate Surrounding the Meaning of Sustainability », in S. P. Osborne and A. Ball (ed.), Social audit, social accounting, and accountability for the public good, London, Routledge Studies in Public Management Series, p. 217-229.

L'Agenda 21 de la Culture pour le Québec¹

Par **Florian Gravouil**, Stagiaire à la CRSDD et candidat à la maîtrise de l'université de Paris Dauphine.

Le 30 mai 2011 se tenait à Québec le forum national sur «L'avenir de la culture au Québec». Organisé par l'Institut du Nouveau Monde, ce forum a rassemblé plus de 220 personnes représentant une multitude d'acteurs de la société civile. L'objectif principal était d'établir un dialogue ouvert et direct, permettant de «valider le consensus qui avait été dégagé lors des dialogues publics sur les grands objectifs de l'Agenda 21 de la culture ».

Ce forum fait suite aux dialogues publics conduits de novembre 2010 à mai 2011 sous la houlette d'un comité de liaison mis en place par le Ministère de la culture, des communications et des conditions féminines . Ils ont rassemblé près de 3 900 personnes, grâce à diverses activités telles que des cafés «culture et développement» ou encore des comités de liaison répartis dans plusieurs municipalités québécoises. Les dialogues publics ont permis la rédaction d'une première version de l'Agenda 21 de la culture. Le forum national avait donc pour but, non plus de recrire un texte, mais bien d'approfondir et rendre plus claire cet agenda 21 de la culture issu des dialogues publics.

La première partie de la journée fut l'occasion de rappeler l'importance de la culture comme un facteur indéniable de développement durable. Les invités de la table ronde ont présenté à tour de rôle leur analyse. Il ressort de leurs analyses d'une part, que l'art et la culture sont une réponse à la crise identitaire du Québec, un moyen de cimenter la société dans son ensemble ou encore de protéger et de revitaliser le patrimoine naturel et culturel. Les acteurs principaux du forum ont d'autre part insisté sur le fait qu'une nation où la culture est prolifique est une nation qui a réussi à façonner une démocratie émancipée où chacun peut s'exprimer. Certains des membres du comité de liaison invités à la table ronde souhaiteraient que cet Agenda 21 de la culture devienne une loi adossée à loi actuelle sur le développement durable bien que cela ne fut pas l'objectif initial de cette initiative. Seuls les représentants des gens d'affaires se sont opposés à cette volonté ; car sans nier les vertus des arts et de la culture pour le développement durable, ils estiment que légiférer en la matière représenterait une nouvelle contrainte légale qui s'ajouterait à leurs coûts. L'idée de soft law (charte) a donc prévalu. À la fin de la matinée, le public a pu prendre la parole pour poser des questions ou émettre des critiques d'ensemble sur le texte. Les désaccords concernaient surtout des éléments de définition sur les concepts de développement durable, de culture ou encore d'environnement. Le reste de la journée fut dédié à la discussion détaillée du texte.

Les 220 invités ont été repartis sur 4 ateliers différents : Art & Culture, Culture & Économie, Culture & Société et Culture & Environnement. Nous avons été invité à participer à l'atelier culture & environnement. Celui-ci avait pour but de discuter du texte sur «la promotion de la culture comme facteur de développement territorial durable». Ce texte se compose de 4 grands intitulés, ou objectifs : le lien nature/culture, le déficit de nature chez les enfants, la culture comme moyen de revitalisation urbaine, la gouvernance locale et régionale du développement culturel et la culture comme frein à l'exode rural. De manière générale, les 4 objectifs ont fait consensus mis à part celui sur l'éducation des enfants. Cet objectif fut jugé condescendant et maladroit du fait de son intitulé «Combler le déficit nature chez les enfants». Il a été proposé de parler plutôt «d'un changement de rapport dans l'éducation des enfants». Les autres objectifs ont été simplement approfondis et renforcés. On ressentait dans le public une attente forte vis-à-vis du gouvernement québécois, pour qu'il soit beaucoup plus proactif dans ses propositions. Le gouvernement ne devrait pas seulement «promouvoir» la culture, mais «l'affirmer» comme un facteur de développement territorial durable, intégrer la culture dans ses grands projets d'infrastructure ou encore intégrer les artistes en amont des projets.

Au-delà de la thématique de fond traité, on retiendra de cette journée qu'elle fut l'occasion de tester une forme de démocratie directe au service du développement durable. Bien que les acteurs participant aux discussions aient été triés selon leurs compétences et domaines d'activité — surtout culturel — cela n'a ni obstrué, ni détourné le message préliminaire que l'on retrouvait dans la version préliminaire de l'agenda 21 de la culture.

L'essentiel des discussions se concentrat sur la façon dont nous devions parler de certains concepts. Chaque mot ou tournure de phrase devait être précisé ou, au contraire élargi, pour englober ou rendre le texte plus parlant. La reformulation de l'objectif 22 est à ce propos assez évocateur. Au lieu de «Reconnaitre l'importance de l'offre culturelle locale comme frein à l'exode rural et comme vecteur d'attraction des populations et des entreprises», le groupe de discussion proposa de remplacer la dernière partie du texte «vecteur d'attraction des populations et entreprises» par «comme source de vitalité», préférant ainsi l'utilisation d'un vocabulaire plus «organique» et moins «économique».

Cet exercice de correction permet d'une part de voir comment le développement durable doit être compris, mais aussi comment nous devrions en parler. Alors que pendant la première partie de la réunion les mots employés avaient une connotation très managériale ou économique, les débats ont permis de réorienter les termes, de les rendre plus complexes, plus emphatiques, mais aussi plus flous et équivoques. Le langage du développement durable semble encore en construction et cherche à améliorer son inter-subjectivité.

Après cette étape de correction, le texte va suivre dif-

férentes étapes (formulation, proposition et mise en œuvre) définies par le Ministère pour aboutir à une charte d'engagement, à la conclusion d'ententes partenariales ou encore à des plans d'actions régissant le secteur culturel. Le résultat ultime de ce processus devrait permettre de mesurer l'efficacité de ce type de consultation et ce, à l'aune des propositions retenues ainsi que du vocabulaire utilisé. La tonalité finale du texte devrait pouvoir rendre compte de ce qui a pu faire débat ainsi que de la volonté des citoyens.

Il faut donc attendre pour voir si cette initiative est un simple coup de communication pour un gouvernement qui cherche à surfer sur la tendance «démocratie directe» ou bien au contraire une véritable modernisation des institutions.

¹Il faut préciser d'entrée de jeu que l'élaboration d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec constitue avant tout une initiative du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il se présente comme l'action phare de son plan d'action de développement durable 2009-2013 intitulé : «Notre culture au cœur du développement durable».

²Agenda 21 de la culture pour le Québec- Synthèse des dialogues publics.

³Ce comité de liaison rassemblait plusieurs personnalités dont Simon Brault président fondateur de Culture Montréal, Françoise Bertrand présidente directrice de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Christian Paire directeur général du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et Karel Mayrand directeur pour le Québec de la Fondation David Suzuki

⁴Voir le calendrier fixé par le Ministère de la culture: <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/vers-lagenda-21-de-la-culture-pour-le-quebec/>

École des sciences de la gestion
Université du Québec À Montréal

Case postale 8888
Succursale centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000 # 6972
Télécopieur : (514) 987-3372
Courriel : crsdd@uqam.ca

Visitez notre site internet
www.crsdd.uqam.ca
Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
crsdd@uqam.ca



PRICEWATERHOUSECOOPERS 



Cascades

